Le CAF se bat pour les francophones depuis 2006

Bienne Actif depuis 18 ans, le Conseil des affaires francophones se mobilise pour défendre les intérêts des Romands. Des enjeux importants, notamment avec les conséquences du départ de Moutier dans le canton du Jura.

Claudia Nuara
Donna Leonie Gallagher

Avec 42% de francophones à Bienne, et de plus en plus de citoyens qui parlent la langue de Molière dans la région, les intérêts des Romands sont à prendre encore davantage en considération. Le Conseil des affaires francophones (CAF), qui représente les 19 communes de l'arrondissement de Bienne, est un organe politique du Canton de Berne qui défend ces intérêts. Ses 18 membres s'intéressent à tous les secteurs, de la santé à la formation en passant par la culture. Une responsabilité que sa présidente, Ariane Tonon, prend très à cœur.

Ariane Tonon, présidente du Conseil des affaires francophones, œuvre aussi pour l'intégration des personnes issues de la migration. TeleBielingue

Ariane Tonon, on le sait, le CAF est mal connu de la population. Pourtant, l'institution existe déjà depuis 2006. Comment l'expliquer?
Il est vrai que le CAF existe depuis 18 ans. Mais son travail a été réalisé en arrière-plan pendant très longtemps, puisqu'il se consacre essentiellement à œuvrer avec l'administration et les politiques au niveau cantonal. Toutefois, depuis deux ans, nous avons mis au point un plan de communication. Nous sommes donc maintenant sur les réseaux sociaux afin de communiquer au mieux sur nos activités.

Pour quelles raisons est-ce que la population peut faire appel à vous?
Nous sommes généralement interpellés à plusieurs niveaux. Cantonal, par rapport à toute modification légale. Mais également au niveau des institutions. Depuis que l'on participe à des discussions au sujet du départ de Moutier, nous avons beaucoup élargi notre réseau. Ainsi, nous sommes dorénavant en contact avec l'ensemble des institutions de formation, de santé et de social de la région. Et effectivement, si celles-ci nous signalent un problème, nous pouvons mettre en place des groupes de travail afin d'intervenir auprès du Canton ou de la Députation francophone du Grand Conseil.

Avec le transfert de Moutier, les francophones du canton sont sur le point de perdre un important réservoir de Romands. Est-ce que ce changement fait courir un risque à ceux qui restent?
Pour le moment, on n'identifie pas de risque réel. Le nombre de francophones va certes diminuer, mais en parallèle, il augmente dans toute la couronne autour de Bienne, c'est-à-dire dans les communes du Seeland. De plus, les droits des francophones sont garantis par la loi sur le statut particulier. Donc au niveau institutionnel, le cadre reste, même si la proportion baisse. Cela dit, nous sommes prêts à intervenir si nous constatons une diminution de français chez les employés, les services au guichet, les services sociaux ou de santé, notamment. C'est notre rôle.

Le CAF est intégré au processus d'Avenir Berne romande, qui réfléchit entre autres à la formation professionnelle. Avez-vous dû vous battre pour faire venir le CEFF Artisanat à Bienne?
Il y a eu beaucoup de négociations qui se sont passées dans la bonne entente. Au sujet des pôles qui concernent aussi bien le Jura bernois que Bienne, nous avons en effet discuté. Par exemple au sujet de l'Office des faillites et poursuites qui est parti à Tavannes. Nous avons à cœur d'assurer que la population biennoise y conserve un accès rapide et numérique. Les apprentis du CEFF artisanat viendront quant à eux à Bienne. Notre travail est de nous assurer que les filières qui seront proposées correspondent à la réalité des entreprises biennoises, et que ces dernières profitent de cette opportunité pour proposer des formations en français au niveau des apprentissages. Nous nous assurons aussi qu'il n'y ait pas de concurrence qui se mette en place avec les structures existantes, mais qu'elles fonctionnent en complémentarité. Dans ce sens-là, nous avons déjà créé des groupes de travail qui réfléchissent à cette synergie.

> Avec le départ de Moutier, la population francophone va baisser. Mais en parallèle, elle augmente dans toute la couronne autour de Bienne.
>
> **Ariane Tonon**
> Présidente du CAF

Est-ce qu'un renforcement de la formation professionnelle francophone à Bienne était nécessaire?
Oui. La question de l'apprentissage occupe le CAF depuis une quinzaine d'années, notamment parce qu'il n'y avait que très peu de places d'apprentissages pour les Romands. Il y a une dizaine d'années, elles représentaient seulement 24% des places proposées, tandis qu'aujourd'hui, nous atteignons les 35% ou 36%. Alors effectivement, l'augmentation de la population francophone suppose une augmentation de l'offre en français, et surtout, de l'offre bilingue. Dans la région, il est très important que les jeunes, particulièrement s'ils travaillent avec le public, puissent le faire en bilingue. Et donc de promouvoir auprès des institutions de formation le bilinguisme.

La promotion de l'espace bilingue est très importante pour le CAF. Le prix du bilinguisme a récemment été décerné au théâtre La Grenouille par le Canton. Le CJB peut lui aussi décider d'octroyer de l'argent à des projets culturels. Le CAF quant à lui n'a qu'un pouvoir consultatif. Est-ce suffisant?
Oui. Nous ne sommes pas dans la situation du Jura bernois. Notre tâche consiste à faire en sorte que les demandes des francophones et des bilingues aient un préavis favorable et soient réellement prises en considération. Ce droit est tout de même conséquent, puisque sur les 187 dossiers traités l'année passée, 37 ont dû être révisés à la demande du CAF. Ainsi, 125'000 francs de plus ont été octroyés à des projets bilingues ou francophones dans le cadre des subventions.

Dans le domaine de la santé et du social, le CAF s'implique aussi dans l'intégration des personnes issues de la migration. Quel rôle jouez-vous là-dedans?
C'est un nouveau dossier qui me tient spécialement à cœur. Il s'agit de permettre aux personnes qui arrivent à Bienne – que ce soit pour des questions d'asile ou pour d'autres raisons – de s'intégrer dans une des deux langues de façon à pouvoir travailler, ce qui est généralement leur but premier. Pour y parvenir, il est nécessaire que le Canton mette sur pied des cours de français destinés aux requérants d'asile. Pour l'instant, ils sont redirigés vers l'allemand par défaut, alors même que leur choix naturel se porterait parfois sur le français pour des questions d'affinités linguistiques. A ce niveau-là, il y a par conséquent encore beaucoup à faire.